

Même si le député fait allusion à une annonce du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social portant sur la politique administrative, au fond sa motion est fondée sur une question générale portant sur la sécurité de la vieillesse et les pensions de vieillesse.

Il me semble, et je suis arrivé à cette conclusion pour avoir occupé le fauteuil depuis plusieurs semaines, que la question a été débattue à nombre d'occasions et étudiée sous tous ses aspects au cours des quelques dernières semaines et du dernier mois. Selon moi, il n'y aurait rien à gagner à débattre de nouveau la question maintenant.

Malgré l'annonce de politique faite par le ministre, la question à trancher est celle de l'urgence du débat. A mon sens, un débat aujourd'hui sur l'objet de la motion de l'honorable député de Grey-Bruce ne servirait à rien.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

L'ANNULATION D'UN CONTRAT PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Production de défense, Peut-il exposer à la Chambre les faits à propos de l'annulation, annoncée lundi par le secrétaire à la Défense des États-Unis, M. McNamara, d'un contrat canadien dont on dit maintenant qu'il portait sur des pièces de fusée?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, nous avons présenté au Pentagone des demandes de renseignements, tant à propos des déclarations qui ont été faites qu'au sujet de leur signification.

M. McNamara exposait, à titre de renseignements généraux, le programme de réductions financières que les États-Unis se proposent d'exécuter quant aux achats intéressant leurs forces militaires. Il a dit qu'il faudrait modifier certains projets d'avenir en ce qui concerne les achats du Département, et il a cité comme exemple l'annulation d'un contrat pour l'achat de bombes fabriquées au Canada.

Nous avons appris, depuis, que M. McNamara voulait alors dire que le département de la Défense des États-Unis n'entend pas prolonger ou renouveler un contrat relatif à la fabrication d'explosifs qui a été conclu avec le Canada. Rien ne permet de croire, ici, qu'il

y a annulation de contrat. Il s'agit seulement de ne pas renouveler un contrat ayant trait à la fabrication d'explosifs canadiens.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre ce que l'annulation ou le non-renouvellement de ces contrats représente du point de vue de l'emploi et de la valeur monétaire, aux termes des ententes conclues avec les États-Unis sur ces contrats de défense?

L'hon. M. Drury: Ma foi, monsieur l'Orateur, nul ne saurait dire en quoi auraient pu consister les contrats qui ne seront pas conclus. C'est une question tout à fait hypothétique. Mais nous connaissons la valeur du contrat actuel. Nous savons quand il sera rempli. A l'avenir, on ne négociera pas de nouveau contrat pour ce genre particulier d'explosif. Le député admettra que c'est une chose parfaitement normale et courante en affaires.

L'hon. M. Starr: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu la déclaration du ministre, qui semble être catégorique sous certains aspects, le gouvernement est-il prêt à s'opposer à l'annulation de ces programmes?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je dois protester contre le terme «annulation». Comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, le Canada et les États-Unis ont conclu, sur le partage de la production de défense, un accord dans le cadre duquel chaque pays cherchera à équilibrer autant que possible ses achats de matériel avec ceux de l'autre. A l'heure actuelle, le solde est légèrement favorable au Canada. Donc, les États-Unis ont le droit, en vertu de cet accord, de ne pas accentuer le déséquilibre en faveur du Canada. Si les États-Unis, à la recherche d'un meilleur équilibre, décident de ne pas acquérir un article dont ils n'ont pas besoin, le Canada et le gouvernement canadien n'ont pas à protester.

L'hon. M. Starr: Encore une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Voici ce que je voudrais demander au ministre. Si l'objectif visé par la rédaction des contrats américains au Canada est l'établissement d'un équilibre et s'il en résulte, comme je le prévois, que le Canada sera désavantagé dans cet accord sur la production de défense, le